

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 27 mars 2017

**CONSEIL DE PARIS**  
**Conseil Départemental**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 DFA 8 G** Budget départemental - Expérimentation de la démarche de certification des comptes à la Ville de Paris - Convention avec la Cour des Comptes précisant le contenu de sa mission d'accompagnement.

**M. Julien BARGETON, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 110 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu l'arrêté interministériel du 10 novembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales et groupements admis à intégrer le dispositif d'expérimentation de la certification de leurs comptes ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à conclure avec la Cour des Comptes, une convention au titre de la période 2017 à 2023 ;

Vu le courrier du Premier Président de la cour des Comptes en date du 22 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1<sup>re</sup> commission,

Délibère :

Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à conclure avec la Cour des Comptes une convention au titre de la période 2017 à 2023, annexée au projet de délibération. Cette convention définit les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement de la Cour dans le cadre de la démarche expérimentale de certification des comptes prévue par la loi NOTRÉ du 7 août 2015.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**